



## Contrat auto école

-----  
Par Wil31

Bonjour

J'ai signé un contrat dans une auto-école au mois de juin 2021 pour passer mon permis B. Cette école est connue pour son sérieux, accueil etc. pas de problème à ce niveau là.

lors de la signature du contrat on m'a proposé deux formules pour la partie pratique: soit des journées complètes soit des heures à effectuer en fonction de mes disponibilités et de l'offre bien entendu.

Durant toute l'année, le centre n'a proposé aucune possibilité de souscrire à des heures de conduites en dehors des journées complètes. J'ai presque envie de dire que le produit qu'on m'a vendu n'était pas proposé où n'était pas disponible.

Je m'étais rendu à plusieurs reprises dans le centre auto pour expliquer que je suis dans l'impossibilité d'effectuer des journées complètes et que ce n'était pas l'objet de mon contrat ni la formule à laquelle j'ai souscrit.

Toujours bien reçu, les personnes que j'ai rencontrées exprimaient leurs étonnements devant la formule qui m'a été vendue sans me proposer de solution.

Il y a quinze jours on m'a informé que mon contrat était caduque car j'avais un an pour effectuer mes heures de conduite et on m'a proposé de souscrire à un nouveau contrat où d'écrire au service remboursement.

J'ai écrit à ce service qui me répond que le contrat est caduque et que donc aucun remboursement n'est possible.

Si quelqu'un peut m'éclairer svp car j'ai l'impression de m'être fait avoir. Par avance merci.

-----  
Par jpgroussard

Bonsoir Wil,

Citation : "les personnes que j'ai rencontrées exprimaient leurs étonnements devant la formule qui m'a été vendue sans me proposer de solution"

Pourquoi étaient-elles étonnées ? Ce ne sont pas les mêmes personnes qui vous ont vendu la formule ?

Et entre juin 2021 et novembre 2022 vous vous êtes contenté uniquement de passer "à plusieurs reprises dans le centre auto pour expliquer que je suis dans l'impossibilité d'effectuer des journées complètes et que ce n'était pas l'objet de mon contrat ni la formule à laquelle j'ai souscrit" ?

Ça pourrait nous aider à y voir plus clair !

Cdt

-----  
Par Wil31

Bonsoir

D'abord merci d'avoir pris le temps de lire mon message et d'y avoir répondu.

En effet dans cette auto école plusieurs personnes s'occupent d'encadrer les candidats au permis et donc de l'accueil, des contrats ..etc.

Lors de mes passages ce n'était jamais la même personne qui était là et une des fois j'ai eu à faire à la propriétaire de cette auto école.

Leurs étonnements concernaient essentiellement la formule souscrite car d'après les explications l'agenda est chargé de réservations de journées complètes et laisse peu de place aux candidats voulant souscrire des heures librement (la formule que j'ai choisie).

On m'a promis à deux reprises d'agir sur l'agenda proposé pour débloquer la situation et faire place aux heures.

Je n'ai jamais réussi, malgré mes connexions répétées sur l'application, de trouver un créneau proposé à l'heure.

Oui malheureusement, je me suis "contenté" de passer expliquer mon cas et de prendre les promesses débloquer l'agenda pour de l'argent contant, étant étudiant en école d'ingénieur et que j'ai vraiment peu de temps libre.

Je me retrouve aujourd'hui avec 1200 euros réglés à ce centre sans avoir pu effectuer une seule heure de conduite.

Cordialement

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Wil,

A part trouver un arrangement à l'amiable je ne vois pas autre chose. Prendre un avocat voudrait dire nouvelle dépense avec un résultat aléatoire.

Autrement et si ça peut vous soulager, nous avons tous les mêmes problèmes dès qu'on essaye de prendre un rendez-vous en ligne aux CAF, à la caisse des retraites, à la préfecture, à l'hôpital, à une ambassade quelconque à Paris.

Cdt

-----  
Par morobar

Bonjour,

Pour mon information personnelle, à quoi correspondent donc ces journées complètes ?

Je ne peux pas imaginer de conduire plusieurs heures de rang.

Je crois qu'il faut avoir effectué au moins 20 h de conduite avant de tenter l'examen.

-----  
Par Wil31

Bonjour

D'abord merci pour les réponses.

Les journées complètes correspondent effectivement à plusieurs heures de conduites dans la journée. D'ailleurs l'auto école demande à ce qu'on pense à amener un repas froid pour la pause de midi.

Encore merci d'avoir répondu à mon message.